



DOSSIER D'ADMISSION
A LA CANTINE, A LA GARDERIE MUNICIPALE, AUX ATELIERS PÉRI-
ÉDUCATIFS ET A L'ÉTUDE SURVEILLÉE
DE L'ÉCOLE DES QUATRE RIVES

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Nom et Prénom de l'élève : **Classe**

Coordonnées des parents ou responsables légaux :

Nom et prénom du **père** : Mail (*) :
Tél. domicile : Tel portable : Tel travail :
Adresse :

Nom et prénom de la **mère** : Mail (*) :
Tél. domicile : Tel portable : Tel travail :
Adresse :

(*) Toutes les informations de la mairie seront diffusées uniquement par mail.

En cas d'urgence, les parents seront contactés par téléphone.

Situation familiale : mariés pacés union libre divorcés séparés veuf(ve) célibataire

En cas de séparation des parents, préciser qui :

A la garde de l'enfant : Père Mère Tuteur (joindre l'attestation de garde)

Assure les paiements : Père Mère Tuteur

❖ **Entrée et sortie de l'école**

- Pour la maternelle :

Notre (mon) enfant est autorisé à quitter l'école avec un accompagnateur désigné dans le tableau ci-après.

- Pour l'élémentaire uniquement :

Notre (mon) enfant est autorisé à quitter l'école seul et nous dégageons la Mairie et le personnel communal de toute responsabilité

Notre (mon) enfant n'est pas autorisé à quitter l'école seul. Il est autorisé à quitter l'école avec un accompagnateur désigné dans le tableau ci-après

Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école, à la garderie ou sur le temps scolaire (raison médicale ou autre exception) :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :	Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

Garderie

Tous les jours d'école, la Commune assure gratuitement la garderie de 11h45 à 12h15 et/ou de 13h15 à 13h35 (sans cantine) et de 16h30 à 17h00. Elle est payante de 7h30 à 8h20 et de 17h00 à 18h45.

Notre (mon) enfant restera à la garderie contre paiement pour la période entre 2 vacances :

Tournez S.V.P.

- Occasionnellement avec paiement des présences effectives à la présentation de la facture établie par le régisseur communal
- Régulièrement avec paiement forfaitaire avant le début de la période entre deux vacances.

Cantine

(Pour les enfants autonomes)

Le temps de cantine de 11h45 à 13h45 comprend le repas, la garderie communale jusqu'à 13h35 et la surveillance par les enseignants de 13h35 à 13h45.

Nous (j') effectuerons (ai) à l'avance les paiements et réservations et notre (mon) enfant restera à la cantine :

- Occasionnellement avec réservation hebdomadaire
- Régulièrement avec réservation pour chaque période entre deux vacances.

Péri-éducatif

Les ateliers péri-éducatifs se déroulent de 17h00 à 18h00 et chaque enfant peut participer à une activité par semaine.

La programmation des activités est communiquée par la mairie pour chaque période entre deux vacances.

- Mon (notre) enfant participera aux ateliers péri-éducatifs au moins pendant une période

Etude surveillée

L'étude surveillée se déroule de 16h45 à 17h30 le lundi et le jeudi, elle est proposée aux élèves de l'élémentaire.

- Mon (notre) enfant participera à l'étude surveillée au moins pendant une période

PRÉ-INSCRIPTION aux activités péri-éducatives et à l'étude surveillée

Nous (j') effectuerons (ai) à l'avance les réservations et paiements forfaitaires pour l'activité ou l'étude intéressant notre (mon) enfant. Ensuite, la mairie confirmera ou non l'inscription qui sera validée par le paiement forfaitaire avant le début de la période entre deux vacances.

Informations importantes ou renseignements divers que vous souhaitez porter à la connaissance de la Mairie (problème de santé, allergies, PAI...)

.....
.....
.....

Toute demande d'admission à la garderie périscolaire, à la restauration scolaire, aux ateliers péri-éducatifs et à l'étude surveillée vaut acceptation du règlement intérieur 2020-2021.

Les parents doivent aider à faire respecter ce règlement, en rappelant à leur(s) enfant(s) la charte du savoir vivre et du respect mutuel, ainsi que les règles élémentaires qu'impose la vie en collectivité.

Je m'engage à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :
Signature des parents ou des responsables légaux
Précédées de la mention « lu et approuvé »

A retourner par mail (ecole-mairielemonastere@orange.fr), à la mairie ou à l'école complété et signé avant le vendredi 4 septembre 2020